

Débat d'orientation budgétaire du 5 février 2018

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

1. Contexte 2018 - Loi de finances 2018 et Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

Lois de finances 2018 : les chiffres à retenir

Voici quelques chiffres à retenir :

- **26,96 Milliards d'euros (Md€)** : montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2018. Son montant est quasiment équivalent à celui de la DGF pour 2017. **C'est une première après quatre ans de baisse.**
- **1 Md€** : montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2018. Il est maintenu à ce niveau alors qu'il était prévu, lors de sa création, qu'il atteigne 2 % des produits fiscaux du bloc communal en 2016 (environ 1,15 Md€).
- **+200 Millions d'euros (M€)** : hausse de la péréquation du bloc communal, répartie entre Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (+110 M€) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (+90 M€).
- **80 %** : part des contribuables qui ne seront plus assujettis à la taxe d'habitation en 2020 ; un dégrèvement progressif, sur trois ans, étant prévu. Mais le gouvernement entend à terme supprimer totalement la Taxe d'habitation, dont le produit s'élevait à près de 22 Md€ en 2016. Les modalités de la compensation de cette suppression sont en discussion.
- **13 Md€** : effort de désendettement supplémentaire demandé aux collectivités en 2022 selon la Loi de Programmation des Finances Publiques.
- **1,2 %** : pour parvenir à l'objectif de désendettement ci dessus, les collectivités devront maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à +1,2 %/an, inflation comprise.

La programmation des finances publiques 2018-2022

a) Le cadre macroéconomique

L'Etat est le seul responsable du déficit actuel de la sphère publique française : en 2017, tout comme en 2016, les Collectivités Locales et la Sécurité Sociale

(bloc local et bloc social) auront chacun été excédentaire de 0,1 % à 0,2 % du PIB.

Mais l'Etat (-3,2 % en 2017) se considère dans l'incapacité de rééquilibrer son budget d'ici 2022. Il attend donc des administrations locales et sociales qu'elles dégagent des excédents à même de compenser l'essentiel de son déficit.

b) Les 3 objectifs

Objectif n° 1 : désendettement

Concrètement, les collectivités locales sont censées s'orienter vers un désendettement important en 2022, soit -16 Milliards (Md€).

Chaque année, en partant des 3 Mds € de 2017, l'effort devra être intensifié de 2,6 Mds € par année :

- 2018 2.6 Md€
- 2019 5.2 Md€
- 2020 7.8 Md€
- 2021 10.4 Md€
- 2022 13 Md€

Sachant que les collectivités remboursent une quinzaine de milliards d'euros de capital par an, cela implique la fin de l'appel à l'emprunt en 2021-2022 et un ralentissement sévère entre-temps.

La conclusion qui s'impose : **Les collectivités sont censées ne plus emprunter en 2021-2022 et compresser sévèrement leurs mobilisations d'ici là.**

Objectif n° 2 : maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1,2 %/an

Le Gouvernement veut éviter que le désendettement ne s'opère via une compression de l'investissement. C'est la raison d'être de l'objectif n°2 de maîtrise du fonctionnement. Il a été calculé qu'une augmentation des dépenses limitée à +1,2 % (inflation comprise) dégageait précisément les moyens nécessaires à l'atteinte de l'objectif désendettement ci-dessus.

Objectif n° 3 : plafond de capacité de désendettement

Afin de gérer les cas considérés comme limites, la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes,
- 10 ans pour les départements,
- 9 ans pour les régions et les collectivités uniques.

c) Les moyens mis en œuvre

La contractualisation avec l'Etat

Les plus grandes collectivités (environ 340 : régions, départements, communes / EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 M€) vont signer des contrats avec l'Etat pour préciser les objectifs à atteindre.

Sanctions financières

Le dépassement de la trajectoire autorisée de dépenses de fonctionnement déclenchera un prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales (et non plus sur dotations).

Bonus financier

Le respect de la trajectoire financière donnera accès à une majoration de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

De nouvelles obligations lors des orientations budgétaires

En lien avec ce qui précède, la présentation des bud-

gets (principal et annexes) devra désormais être accompagnée des objectifs prospectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement,
- des besoins de financement annuels (emprunt – remboursements)

2. Saint-Gence : Orientations BP 2018

- Capacité d'autofinancement

Préserver un autofinancement suffisant et un objectif majeur pour réaliser les investissements prévus, cela suppose la poursuite des efforts et une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Grâce aux efforts réalisés en 2017 en particulier sur de nombreux postes de dépenses de fonctionnement, le CA2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 215 062.17 euros.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits réels de fonctionnement *	1 352 869,94	1 428 955,48	1 436 556,90	1 515 312,07	1 525 440,53	1 483 821,27
Charges réelles de fonctionnement **	1 234 490,92	1 314 237,30	1 285 574,95	1 258 772,31	1 310 489,37	1 268 759,10
EPARGNE BRUTE	118 379,02	114 718,18	150 981,95	256 539,76	214 951,16	215 062.17
Remboursement de capital	98 639,07	100 545,32	113 726,29	113 994,25	123 119,60	119 184,83
EPARGNE NETTE	19 739,95	14 172,86	37 255,66	142 545,51	91 831,56	95 877,34

* hors cessions
** hors travaux en régie

- Dépenses de fonctionnement

En 2017, voici les chiffres sur quelques chapitres et leur évolution par rapport à 2016 :

011 - Charges à caractère général :

321 783.26€ -8.5%

(gaz, électricité, restaurant scolaire -14.4%)

012 - Charges de personnel :

703 610.95€ 6.9%

(titulaires +4.8%, non titulaires : +15.6%, Urssaf +7.5%, retraite +7.8%)

65 : Autres charges :

216 090.30€ -19.4%

c'est principalement la baisse de la subvention Siepea (-23.5%) qui génère cette évolution (temporaire)

66 : Charges financières (intérêts ...) :

27 472.59€ +9.2%

La poursuite d'une gestion rigoureuse de chaque poste de dépenses demeure un objectif INDISPENSABLE. Après la mise en place de la chaudière bois (et la diminution espérée de la consommation de gaz), l'extinction de l'éclairage public généralisée la nuit, le changement de fournisseur Haut Débit numérique, le suivi de nos achats pour le restaurant scolaire, d'autres actions doivent être engagées : le **contrat "téléphonie"** doit être renégocié, les différents contrats de **fourniture d'électricité** (abonnements et consommations) doivent aussi être suivis ...

- Recettes de fonctionnement

Jusqu'en 2017, la DGF a poursuivi sa baisse inélucta-

ble :

- 2013 : 261 900€
- 2014 : 252 500€ - 9 400 -3.5%
- 2015 : 227 900€ - 24 600 -9.7%
- 2016 : 199 600€ - 28 300 -12.4%
- 2017 : 183 555€ -16 045 -8%

Depuis 2014 cette dotation a baissé de 30%, en 2018,

elle ne doit plus baisser.

En cas de sortie du dispositif FPIC, les modalités de sortie ont changé, garantie de toucher 85% de la dotation 2017.

3. Évolution des effectifs et de la masse salariale

Tableau des emplois budgétaires	2013	2014	2015	2016	2017
Titulaires	17	16	18	16	17
Non titulaires	4	2	2	3	3(4)
Emploi insertion	3	3	2	2 (3)	2

1 emploi d'avenir + 1 emploi CUI/CAE

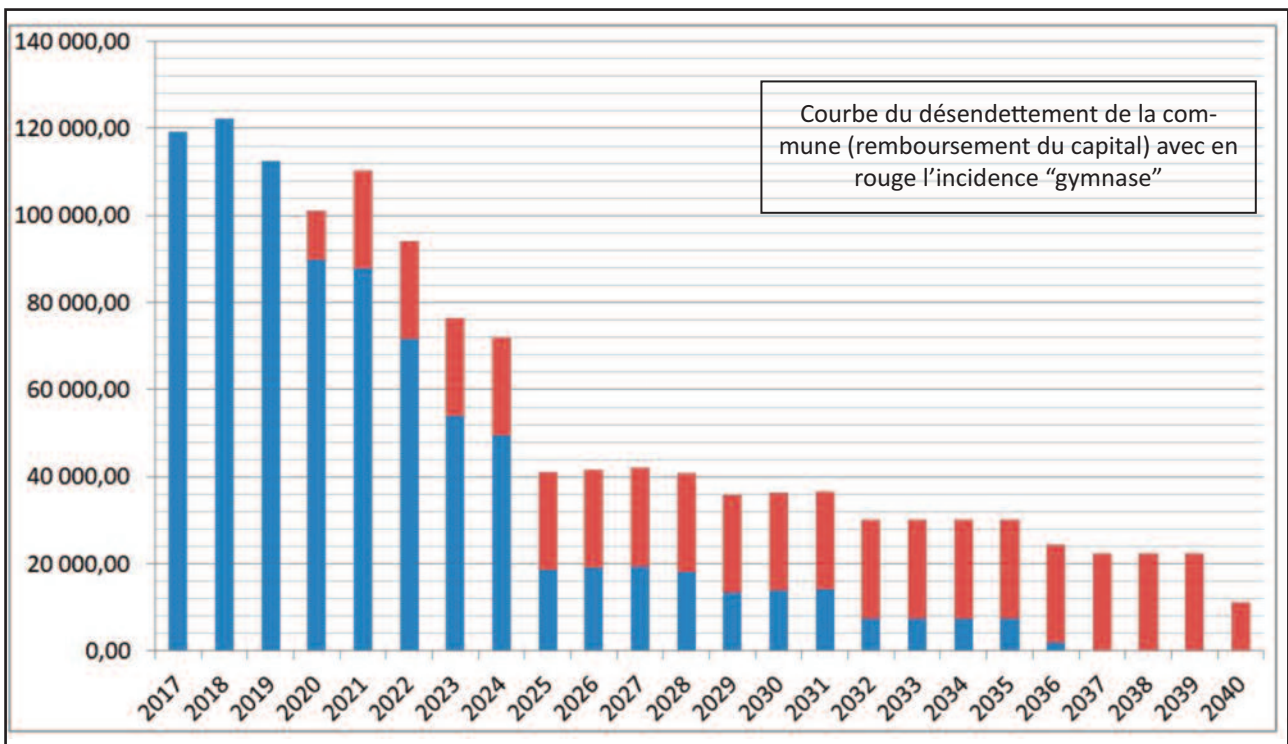
Charges de personnel	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal					
Titulaires	350 998,35 €	348 213,54 €	337 893,49 €	346 553,97	363 076.06
Non titulaires	25 421,52 €	31 569,04 €	37 650,70 €	49 554,34	57 278.23
Emplois d'insertion	38 690,48 €	53 286,00 €	43 615,38 €	37 695,11	38 366.44
TOTAL des salaires	415 110,35 €	433 068,58 €	419 159,57 €	433 803,42	458 720.73
Total des Charges de personnel	609 625,82 €	652 297,14 €	629 762,30 €	657 957.00	703 610.95

4. Gestion de la dette

Graphique de l'extinction de la dette : avec en rouge l'incidence des remboursements des emprunts "Gymnase". Notons que la commune retrouve dès 2019/2020 des capacités pour d'éventuels emprunts.

capacité de désendettement (la LPFP2018-2022 a diminué la durée "acceptable" et fixé une zone d'alerte à 12 ans pour les communes)

En années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette	1 067 216,01 €	1 056 344,39 €	942 609,68 €	828 615,43 €	1 305 495.88	1 186 313.00
Epargne brute	118 379,02 €	114 718,18 €	150 981,95 €	256 539,76 €	214 951.16	215 062.17
Capacité désendettement en années	9,02	9,21	6,24	3,23	6.07	5.51



LE THEATRE DU PRINTEMPS
LA TROUPE-ECOLE présente
Des valises sous les yeux
Ou la survie d'un bagage en milieu hostile

Saint-Gence
Samedi 7 a
Participation "au chapeau"

La municipalité de Saint-Gence vous invite à une conférence-débat

BOULIMIE ANOREXIE

Mieux comprendre ces maladies et leurs traitements

animée par le Professeur Jean-Claude DESPORT, Unité de nutrition - CHU Limoges

SAINT-GENCE
Vendredi 16 mars 2018
Salle Polyvalente - 20h30

Samedi 17 Février 2018 à 20h30

SAINT-GENCE
salle polyvalente

SOIRÉE THÉÂTRE

avec la section Théâtre de l'Amicale Laïque de Saillat

Deux comédies :
"VOUS DÉRANGEZ PAS POUR NOUS" et "LE POULET FUME DU MAÏS"

La commission Communication et Animation de la municipalité poursuit sa mission et propose des manifestations culturelles variées et de qualité à la population. Ainsi depuis le début de l'année, deux soirées théâtrales, une conférence ont été présentées à la salle polyvalente. L'entrée est toujours gratuite.

D'autres sont d'ores et déjà programmées, consultez l'agenda dans ce bulletin, et suivez l'actualité municipalité saint-geçoise sur le blog ou sur la page facebook "Mairie de Saint-Gence"